



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 6 Février 2025
à 18 heures 30**

| Nombre de Membres (quorum : 14) | | |
|------------------------------------|----------|----------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 18 | 25 |

Date de la convocation
31/01/2025

Date de publication
10/02/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
MORETTI Karine a donné procuration à MALEN Serge.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PILLOT Marion a donné procuration à ADAM Carole.

Absents :

ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry.

Secrétaire de séance : CUP Christine.

DELIBERATION N° 2025-02-08

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35,

La commune souhaite aménager l'avenue de la gare au niveau de l'entrée de l'école élémentaire Jean Moulin pour sécuriser l'intersection avec le parking de la Gare,

Le projet d'aménagement est estimé à 130 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser davantage l'avenue de la Gare,

Le projet d'aménagement de voirie communale fait partie des projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux, il est donc proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 27 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare.

SOLLICITE la participation de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2025 à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | | |
|-----------------------|--------|------------------|
| COÛT DU PROJET | | 130 000 € |
| Coût des travaux HT | | 130 000 € |
| TVA | 20,00% | 26 000 € |
| Coût TTC | | 156 000 € |

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

| | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 1 Autofinancement | 50% | 65 000 € |
| 2 Subventions d'équipement 50% | | |
| Etat - DETR 2025 | 50% de la dépense subventionnable | 65 000 € |
| Total (2) | | 65 000 € |
| 3 Emprunt | 0% | 0 € |
| Total (1+2+ 3) | 100% | 130 000 € |

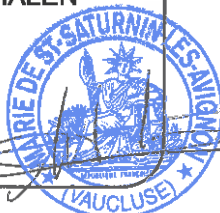
PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget 2025.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 21 | 1 | 4 |

COSTE Josiane
SALUZZO Joëlle
BOLIMON Lionel
COUSTON Rémy

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/02/2025 de la publication le 10/02/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.